

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI
COWANSVILLE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Cowansville du 17 juin 2024, tenue dans la salle de l'hôtel de ville situé au 220, place Municipale.

Sont présents :

Monsieur le conseiller Simon Angers District 1
Monsieur le conseiller Alain Daigle District 2
Madame la conseillère Marie-France Beaudry District 3
Monsieur le conseiller Stéphane Lussier District 4
Monsieur le conseiller Yvon Pepin District 5
Madame la conseillère Amélie Fournier District 6

Formant quorum et siégeant sous la présidence de madame la mairesse Sylvie Beauregard.

Sont également présents :

M. Claude Lalonde, ing., directeur général, Mme Julie Lamarche, OMA, greffière, Mme Josée Tassé, CPA, OMA, trésorière et M. Marc-Antoine Dunlavey, urbaniste.

Madame la mairesse précise qu'en l'absence de débat sur un point inscrit à l'ordre du jour ou si personne ne demande le vote sur celui-ci, la proposition afférente est adoptée à l'unanimité.

314-06-2024

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Appuyé de Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

De déclarer la séance ouverte à 19h32.

Adoptée à l'unanimité.

315-06-2024

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que modifié avec l'ajout des points 13.1, 13.2 et 13.3, le point en affaires nouvelles demeurant ouvert :

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
4. **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2024
 - 4.2 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 juin 2024
5. **AFFAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL**
 - 5.1 Aide financière et commandite - Campagne de sociofinancement La Ruche- Espace diffusion

- 5.2 Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités
- 6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
- 6.1 Direction générale**
- 6.1.1 Autorisation de dépense et affectation du fonds d'administration générale - Acquisition, installation et configuration de deux serveurs informatiques pour l'Hôtel de Ville et d'un serveur informatique pour la caserne incendie
- 6.2 Finances et trésorerie**
- 6.2.1 Autorisation de transfert (amendement) budgétaire provenant de revenus excédentaires
- 6.2.2 Autorisation de paiement - Demande de paiement no. 3 - Rénovations Alexandre Léveillé Inc. (conception et construction d'un parc de planches à roulettes au centre de la nature)
- 6.2.3 Autorisation de paiement - demande de libération de la retenue de 10 % (paiement no. 4 finale) - Rénovations Alexandre Léveillé Inc. (conception et construction d'un parc de planches à roulettes au centre de la nature)
- 6.3 Greffe et affaires juridiques**
- 7. RÉGLEMENTATION**
- 8. AMÉNAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT**
- 8.1 Approbation du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 2 mai 2024
- 8.2 Demande d'approbation de PIIA 2024-017 / 194 rue de Sweetsburg
- 8.3 Demande d'approbation de PIIA 2024-040 / 101 rue Albert, suite 1000
- 8.4 Demande d'approbation de PIIA 2024-065 / 138 rue Caroline
- 8.5 Demande d'approbation de PIIA 2024-069 / 427-1 rue de la Rivière
- 8.6 Demande d'approbation de PIIA 2024-070 / 1616 rue du Sud
- 8.7 Demande d'approbation de PIIA 2024-075 / 774 rue Principale
- 8.8 Modification à la demande d'approbation de PIIA 2024-024 / 92 rue des Hauts-Prés
- 8.9 Amendement de la résolution numéro 053-02-2024 / PIIA 2023-125 / 201 rue Principale
- 9. INFRASTRUCTURES ET IMMOBILISATIONS**
- 9.1 Autorisation de dépense révisée - Autorisation de dépense - Gestion et ségrégation des matériaux secs - lot 4 929 099
- 9.2 Autorisation de dépense - Changement des serveurs à l'usine de filtration
- 9.3 Autorisation de dépense et affectation du fonds d'administration générale - achat d'une benne en acier
- 10. LOISIRS ET CULTURE**
- 10.1 Autorisation de fermeture de rue - Vente trottoir
- 11. SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIES**
- 12. RESSOURCES HUMAINES**
- 12.1 Octroi de poste col blanc - Commis à la bibliothèque - Loisirs et culture
- 12.2 Démission – chauffeur - infrastructures et immobilisations
- 13. AFFAIRES NOUVELLES**
- 13.1 Autorisation de fermeture de rue et d'occupation - Soif de musique
- 13.2 Création d'un poste cadre - Chef de division - Service des infrastructures et des immobilisations
- 13.3 Embauche d'un employé cadre - Chef de division - Service des infrastructures et des immobilisations
- 14. DÉPOT DE DOCUMENTS**
- 15. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 16. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Adoptée à l'unanimité.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Une première période de questions est tenue tel que requis par la loi. Un citoyen questionne les membres du conseil.

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

316-06-2024

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2024

Considérant que copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 juin 2024, a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chap. C-19), la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'approuver tel que soumis, le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2024.

Adoptée à l'unanimité

317-06-2024

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 juin 2024

Considérant que copie du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 10 juin 2024, a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chap. C-19), la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

D'approuver tel que soumis, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 juin 2024.

Adoptée à l'unanimité

AFFAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

318-06-2024

Aide financière et commandite - Campagne de sociofinancement La Ruche- Espace diffusion

Considérant qu'une campagne de sociofinancement d'Espace Diffusion avec La Ruche a été lancée;

Considérant qu'un montant de 50 000 \$ doit être amassé pour la réalisation du projet;

Considérant que le projet proposé permettra l'aménagement d'une salle balado au 2^e étage destinée aux jeunes de 15 à 29 ans de la région et à l'organisme Place aux jeunes;

Considérant que six ateliers pour les jeunes sur les différents métiers reliés aux arts de la scène seront offerts;

Considérant que 10 jeunes pourront faire une rencontre avec 3 artistes surprises;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

D'autoriser une aide financière et commandite de 9 999 \$ dans le cadre de la campagne de sociofinancement d'Espace Diffusion avec La Ruche pour la réalisation de ce projet destiné aux jeunes de 15 à 29 ans.

De puiser les deniers requis aux fins de cette dépense au fonds d'administration générale (poste budgétaire 02-713-01-970).

Adoptée à l'unanimité

319-06-2024

Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités

Considérant l'intérêt de membres du conseil municipal à participer au Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'autoriser deux membres du conseil municipal à participer à l'événement en autorisant une dépense au montant maximum de 7 800 \$ pour les frais d'inscription, d'hébergement, de repas et de déplacement si nécessaires, à être engagés pour leur participation au Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités qui se déroulera les 26-27 et 28 septembre 2024 au Centre des congrès de Québec.

Adoptée à l'unanimité

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Direction générale

320-06-2024

Autorisation de dépense et affectation du fonds d'administration générale - Acquisition, installation et configuration de deux serveurs informatiques pour l'Hôtel de Ville et d'un serveur informatique pour la caserne incendie

Considérant que la dépense a été prévue au programme triennal d'immobilisations (PTI) 2024 adopté le 18 décembre 2023;

Considérant que l'acquisition des serveurs sera effectuée via le CAG (Centre d'acquisitions gouvernementales);

Considérant que l'installation et la configuration des serveurs seront réalisés par la firme GC Brieau;

Considérant l'estimé de coût préparé par la direction générale daté du 5 juin 2024;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'autoriser une dépense maximale de 103 000 \$ taxes nettes pour l'acquisition, l'installation ainsi que la configuration de deux serveurs

informatiques à l'Hôtel de Ville et d'un serveur informatique à la caserne incendie, tel que décrit à l'annexe A soumis au soutien des présentes.

D'autoriser une affectation du fonds général aux activités d'investissements pour le paiement de cette dépense via le poste budgétaire 03-331-15-000.

Adoptée à l'unanimité

321-06-2024

Finances et trésorerie

Autorisation de transfert (amendement) budgétaire provenant de revenus excédentaires

Considérant que le revenu engendré au cours des derniers mois permet d'anticiper des fonds supplémentaires au niveau des revenus de droits de mutation au cours de l'année 2024;

Considérant que des investissements sont prévus et que l'utilisation du fonds d'administration général évite d'avoir recours aux emprunts à long terme;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'autoriser un transfert (amendement) budgétaire d'un montant de 131 300 \$ provenant de revenus supplémentaires générés en cours d'année pour les droits de mutation (01-242-00-000) aux affectations pour activités d'investissement afin de pourvoir à certaines dépenses en investissements durant l'année, soit 103 000 \$ au poste 03-331-15-000 et 28 300 \$ au poste 03-331-30-000.

Adoptée à l'unanimité

322-06-2024

Autorisation de paiement -Demande de paiement no. 3 - Rénovations Alexandre Léveillé Inc. (conception et construction d'un parc de planches à roulettes au centre de la nature)

Considérant la résolution numéro 324-06-2023 adjugeant un contrat à la compagnie Rénovations Alexandre Léveillé pour la conception et la construction d'un parc de planches à roulettes au centre de la nature;

Considérant l'avancement des travaux et la demande de paiement no. 3 par la compagnie pour la réalisation du présent contrat pour un montant de 6 331,48 \$ taxes incluses;

Considérant que la directrice du Service des loisirs et de la culture recommande le présent paiement;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

D'autoriser le paiement de la demande de paiement numéro 3 à Rénovations Alexandre Léveillé Inc. pour un montant de 6 331,18 \$ taxes incluses et excluant le versement de toute retenue, et ce, conformément à la demande de paiement transmise le 24 mai 2024 pour les travaux relatifs à la conception et construction d'un parc de planches à roulettes au centre de la nature déjà autorisés en vertu de la résolution 324-06-2023.

Adoptée à l'unanimité

323-06-2024

Autorisation de paiement - demande de libération de la retenue de 10 % (paiement no. 4 finale) - Rénovations Alexandre Léveillé Inc. (conception et construction d'un parc de planches à roulettes au centre de la nature)

Considérant la résolution numéro 324-06-2023 adjugeant un contrat à la compagnie Rénovations Alexandre Léveillé pour la conception et la construction d'un parc de planches à roulettes au centre de la nature;

Considérant l'avancement des travaux et la demande finale no. 4 de libération de retenue de 10 % par la compagnie pour la réalisation du présent contrat pour un montant de 30 462,63 \$ taxes incluses;

Considérant que la directrice du Service des loisirs et de la culture recommande le présent paiement;

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'autoriser le paiement final de la demande numéro 4 pour la libération de la retenue de 10 % à Rénovations Alexandre Léveillé Inc. pour un montant de 30 462,63 \$ taxes incluses, et ce, conformément à la demande de paiement transmise le 24 mai 2024 pour les travaux relatifs à la conception et construction d'un parc de planches à roulettes au centre de la nature déjà autorisés en vertu de la résolution 324-06-2023.

Le paiement de la présente mettra fin au présent contrat.

Adoptée à l'unanimité

Greffe et affaires juridiques

RÉGLEMENTATION

AMÉNAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT

324-06-2024

Approbation du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 2 mai 2024

Considérant la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 2 mai 2024;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'approuver tel que soumis, le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 2 mai 2024.

Adoptée à l'unanimité

325-06-2024

Demande d'approbation de PIIA 2024-017 / 194 rue de Sweetsburg

Considérant l'avis défavorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 6 juin 2024;

Considérant les plans et documents portant le titre « Demande de PIIA 2024-017 / 194 rue de Sweetsburg » datés du 4 avril 2024, révisés le 6 juin 2024, et soumis au soutien des présentes;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Simon Angers
Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

De refuser la demande de PIIA 2024-065 relative à la propriété sise au 194 rue de Sweetsburg, lot 6 482 280 du cadastre du Québec, de manière à permettre la construction d'une habitation unifamiliale de 2 étages, le tout tel qu'apparaissant sur les plans et documents soumis au soutien des présentes.

RAISONS DU REFUS :

Afin d'assurer une harmonisation des matériaux de revêtement extérieur pour l'ensemble du quartier, les membres du CCU sont d'avis que mis à part la maçonnerie, seuls le bois véritable ou l'acier sont préconisés. Ceci fera de sorte à apporter une signature propre au projet ou d'éviter un écart défavorable et une baisse de qualité comme recherché. Le plan d'implantation et autres documents sans coupe transversale ou autres détails d'intervention du milieu naturel ne sont pas suffisamment clairs pour bien évaluer l'impact avec la topographique, le remblai déblai ainsi que la conservation ou déboisement du couvert forestier.

Adoptée à l'unanimité

326-06-2024

Demande d'approbation de PIIA 2024-040 / 101 rue Albert, suite 1000

Considérant l'avis défavorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 6 juin 2024;

Considérant les plans et documents portant le titre « Demande de PIIA 2024-040 / 101 rue Albert, suite 1000 » datés du 6 juin 2024, et soumis au soutien des présentes;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Et résolu :

De refuser la demande de PIIA 2024-040 relative à la propriété sise au 101 rue Albert, lot 3 357 701 du cadastre du Québec, de manière à permettre l'installation d'une enseigne en vinyle autocollant dans la vitrine du commerce, le tout tel qu'apparaissant sur les plans et documents soumis au soutien des présentes.

RAISON DU REFUS : Le comité consultatif d'urbanisme suggère d'utiliser l'enseigne existante vacante, constituée du boîtier lumineux posé à plat et localisé au-dessus du local. L'utilisation d'un graphisme sans numéro de téléphone est à privilégier.

Adoptée à l'unanimité

327-06-2024

Demande d'approbation de PIIA 2024-065 / 138 rue Caroline

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 6 juin 2024;

Considérant les plans et documents portant le titre « Demande de PIIA 2024-065 / 138 rue Caroline » datés du 6 juin 2024, et soumis au soutien des présentes;

Considérant que la présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour;

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2024-065 relative à la propriété sise au 138 rue Caroline, lot 3 358 079 du cadastre du Québec, de manière à permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 8 logements de 3 étages et demi, le tout tel qu'apparaissant sur les plans et documents soumis au soutien des présentes.

Adoptée à l'unanimité

328-06-2024

Demande d'approbation de PIIA 2024-069 / 427-1 rue de la Rivière

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 6 juin 2024;

Considérant les plans et documents portant le titre « Demande de PIIA 2024-069 / 427-1 rue de la Rivière » datés du 6 juin 2024, et soumis au soutien des présentes;

Considérant que la présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2024-069 relative à la propriété sise au 427-1 rue de la Rivière, lot 3 799 480 du cadastre du Québec, de manière à permettre le remplacement des enseignes selon la nouvelle image du restaurant Subway, le tout tel qu'apparaissant sur les plans et documents soumis au soutien des présentes.

Adoptée à l'unanimité

329-06-2024

Demande d'approbation de PIIA 2024-070 / 1616 rue du Sud

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 6 juin 2024;

Considérant les plans et documents portant le titre « Demande de PIIA 2024-070 / 1616 rue du Sud » datés du 6 juin 2024, et soumis au soutien des présentes;

Considérant que la présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour;

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2024-070 relative à la propriété sise au 1616 rue du Sud, lot 4 591 133 du cadastre du Québec, de manière à permettre le remplacement des enseignes selon la nouvelle image du restaurant Subway, le tout tel qu'apparaissant sur les plans et documents soumis au soutien des présentes.

Adoptée à l'unanimité

330-06-2024**Demande d'approbation de PIIA 2024-075 / 774 rue Principale**

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 6 juin 2024;

Considérant les plans et documents portant le titre « Demande de PIIA 2024-075 / 774 rue Principale » datés du 6 juin 2024, et soumis au soutien des présentes;

Considérant que la présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2024-075 relative à la propriété sise au 774 rue Principale, lot 3 355 719 du cadastre du Québec, de manière à permettre des travaux de peinture sur la maison, le tout tel qu'apparaissant sur les plans et documents soumis au soutien des présentes.

Adoptée à l'unanimité

331-06-2024**Modification à la demande d'approbation de PIIA 2024-024 / 92 rue des Hauts-Prés**

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 6 juin 2024;

Considérant les plans et documents portant le titre « Demande de PIIA 2024-024 / 92 rue des Hauts-Prés » datés du 6 juin 2024, et soumis au soutien des présentes;

Considérant que la présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2024-024 relative à la propriété sise au 92 rue des Hauts-Prés, lot 6 482 350 du cadastre du Québec, de manière à permettre une modification à la demande initiale touchant les matériaux pour la construction de la terrasse arrière, le tout tel qu'apparaissant sur les plans et documents soumis au soutien des présentes.

Adoptée à l'unanimité

332-06-2024**Amendement de la résolution numéro 053-02-2024 / PIIA 2023-125 / 201 rue Principale**

Amendement de la résolution numéro 053-02-2024 / PIIA 2023-125 / 201 rue Principale

Considérant l'avis en partie favorable, à l'unanimité, du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 6 juin 2024;

Considérant les plans et documents portant le titre « Demande de PIIA 2024-064 / 817 rue Principale » datés du 11 janvier 2024 et révisés le 6 juin 2024;

Considérant les deux conditions au niveau architectural mentionnées à la résolution 053-02-2024 :

1. Ajouter une quatrième ouverture dans le passage pour diminuer la masse noire et apporter de la légèreté à l'ensemble.
2. Modifier le profilé du revêtement de ce même volume par un modèle horizontal contrairement à un modèle vertical.

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'amender la résolution numéro 053-02-2024, adoptée le 19 février 2024 lors d'une assemblée ordinaire du conseil, relative à la propriété sise au 201 rue Principale, lot 5 012 859, de la manière suivante :

- A) Remplacer la condition « 1. *Ajouter une quatrième ouverture dans le passage pour diminuer la masse noire et apporter de la légèreté à l'ensemble* » par « 1. *Ajouter une quatrième ouverture dans le passage, du moins, du côté de la façade donnant sur la rue de Normandie pour diminuer la masse noire et augmenter la transparence du lien entre les deux volumes de facture architecturale distincte* » et;
- B) Retirer la condition « 2. *Modifier le profilé du revêtement de ce même volume par un modèle horizontal contrairement à un modèle vertical.* »

Adoptée à l'unanimité

INFRASTRUCTURES ET IMMOBILISATIONS

333-06-2024

Autorisation de dépense révisée - Autorisation de dépense - Gestion et ségrégation des matériaux secs - lot 4 929 099

Considérant la résolution numéro 163-04-2024 autorisant des dépenses pour la Gestion et ségrégation des matériaux secs - lot 4 929 099 pour un montant de 111 300 \$;

Considérant que certaines circonstances, dont les équipements requis pour mener à terme le projet, occasionnent une modification des coûts;

Considérant l'estimé de coût préparé par le Service des infrastructures et des immobilisations datées du 30 mai 2024;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Et résolu :

D'autoriser une dépense révisée de 146 000 \$ taxes nettes pour la Gestion et ségrégation des matériaux secs - lot 4 929 099, tel que décrit à l'annexe A soumis au soutien des présentes.

De puiser les deniers requis aux fins de cette dépense à même le surplus accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

334-06-2024

Autorisation de dépense - Changement des serveurs à l'usine de filtration

Considérant que la dépense a été prévue au programme triennal d'immobilisations (PTI) 2024 adopté le 18 décembre 2023;

Considérant l'estimé de coût préparé par le Service des infrastructures et des immobilisations datées du 29 mai 2024;

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'autoriser une dépense maximale de 185 000 \$ taxes nettes pour le changement des serveurs à l'usine de filtration, tel que décrit à l'annexe A soumis au soutien des présentes.

De puiser les deniers requis aux fins de cette dépense à même le fonds de roulement et de fixer le terme du remboursement sur 4 ans.

Adoptée à l'unanimité

335-06-2024

Autorisation de dépense et affectation du fonds d'administration générale - achat d'une benne en acier

Considérant que l'achat d'une benne en acier est requis afin de répondre aux besoins du Service des infrastructures et des immobilisations;

Considérant la présente demande faite par le Service des infrastructures et des immobilisations;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'autoriser une dépense maximale de 28 300 \$ taxes nettes pour l'achat d'une benne en acier et ses accessoires.

D'autoriser une affectation du fonds général aux activités d'investissements pour le paiement de cette dépense, poste budgétaire 03-331-30-000.

Adoptée à l'unanimité

LOISIRS ET CULTURE

336-06-2024

Autorisation de fermeture de rue - Vente trottoir

Considérant que la Ville de Cowansville souhaite encourager les initiatives citoyennes;

Considérant la volonté de la Ville de Cowansville de tenir des événements dans la municipalité;

Considérant que l'événement permet de promouvoir les commerces locaux;

Considérant le *Règlement numéro 1906 (RM 460) concernant la paix, l'ordre et les nuisances* qui édicte les règles concernant la possession et la consommation d'alcool dans un endroit public;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

D'autoriser la tenue de l'événement vente trottoir le samedi 13 juillet de 10h à 17h sur la rue du Sud.

D'autoriser l'occupation et la fermeture de la rue du Sud entre les rues Sainte-Thérèse et Léopold le samedi 13 juillet de 8h à 18h30.

D'autoriser la vente et la consommation de boissons alcoolisées dans la rue lors de l'événement.

D'apporter un soutien logistique et technique à l'événement.

De transmettre une copie de la présente résolution à la Sûreté du Québec.

Adoptée à l'unanimité

SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIES

RESSOURCES HUMAINES

337-06-2024

Octroi de poste col blanc - Commis à la bibliothèque - Loisirs et culture

Considérant qu'il y a eu affichage interne du poste 26 avril au 6 mai 2024 et externe 10 mai au 26 mai 2024;

Considérant qu'aucune candidature interne n'a été déposée;

Considérant que 20 candidatures externes ont été déposées;

Considérant que la candidature de Erica Gipson a été déposée et que celle-ci rencontre toutes les exigences du poste;

Considérant que tel que prévu à la convention collective du Syndicat des employés de la bibliothèque Gabrielle-Giroux-Bertrand (FISA) en vigueur, le candidat est rémunéré selon la grille des salaires de ladite convention;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Et résolu :

De procéder à l'embauche de Erica Gipson à titre de Commis à la bibliothèque à compter du 2 juillet 2024, poste syndiqué col blanc de 19 heures par semaine, poste salarié temporaire de remplacement, conformément à la convention collective du Syndicat des employés de la bibliothèque Gabrielle-Giroux-Bertrand (FISA) en vigueur.

D'accorder à Erica Gipson le salaire rattaché à l'échelon 1, de la classe 5, conformément à la convention collective du Syndicat des employés de la bibliothèque Gabrielle-Giroux-Bertrand (FISA) en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

338-06-2024

Démission – chauffeur - infrastructures et immobilisations

Considérant que Nicolas Sasso a remis sa lettre de démission pour le poste de chauffeur;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'accepter la démission de Nicolas Sasso à compter du 7 juin 2024.

De remercier Nicolas Sasso et de lui souhaiter bon succès dans ses nouvelles fonctions.

Adoptée à l'unanimité

AFFAIRES NOUVELLES

339-06-2024

Autorisation de fermeture de rue et d'occupation - Soif de musique

Considérant que la Ville souhaite encourager la tenue d'événements culturels sur son territoire;

Considérant que l'événement Soif de Musique doit assurer la sécurité des visiteurs;

Considérant que les organisateurs de l'événement s'engagent à respecter le plan sécurité qui a été approuvé;

Considérant que le plan fourni permet aux véhicules d'urgences de circuler;

Considérant que la Ville autorise la vente et la consommation de boissons alcoolisées lors de l'événement;

Considérant le *Règlement numéro 1906 (RM 460) concernant la paix, l'ordre et les nuisances* qui édicte les règles concernant la possession et la consommation d'alcool dans un endroit public;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

D'autoriser la fermeture de la rue Mercier entre la rue de la Rivière et l'entrée du stationnement des autobus de l'école secondaire Massey-Vanier du 2 au 8 juillet inclusivement.

D'autoriser l'occupation du stationnement du Pavillon des sports du 1^{er} au 9 juillet inclusivement.

D'autoriser la vente et la consommation de boissons alcoolisées dans le stationnement du Pavillon des sports du 3 au 7 juillet lors de l'événement.

De transmettre une copie de la présente résolution à la Sûreté du Québec.

Adoptée à l'unanimité

340-06-2024

Création d'un poste cadre - Chef de division - Service des infrastructures et des immobilisations

Considérant l'analyse organisationnelle effectuée par le directeur du Service des infrastructures et des immobilisations;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la création d'un poste cadre « Chef de division » au sein du Service des infrastructures et des immobilisations de la Ville;

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

De créer le poste cadre « Chef de division » au sein du Service des infrastructures et des immobilisations et d'intégrer ce poste à la Politique sur les conditions de travail régissant les employés cadres de la Ville de Cowansville, poste permanent classe 4, à raison de trente-sept heures et demie (37.5 h) par semaine.

De modifier l'annexe A de la Politique sur les conditions de travail régissant les employés cadres de la Ville de Cowansville afin d'ajouter ce poste.

Adoptée à l'unanimité

341-06-2024

Embauche d'un employé cadre - Chef de division - Service des infrastructures et des immobilisations

Considérant le processus de sélection pour l'embauche d'un employé au poste de Chef de division qui s'est déroulé du 9 avril au 12 juin 2024;

Considérant que la candidature de Frédéric Lessard a été déposée et que celle-ci rencontre toutes les exigences du poste;

Considérant que tel que prévu à la Politique sur les conditions de travail régissant les employés cadres de la Ville de Cowansville, le candidat est assujéti à une période de probation et est rémunéré selon la grille des salaires de ladite politique;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

De procéder à l'embauche de Frédéric Lessard au poste de « Chef de division » à compter du 24 juin 2024, poste cadre de 37.5 heures par semaine, poste Permanent, conditionnellement à la réussite d'une période de probation de 6 mois, et suivant les conditions prévues à la Politique sur les conditions de travail régissant les employés cadres de la Ville de Cowansville et d'établir la rémunération selon l'échelon 1 de la classe « 4 ».

De modifier l'annexe B de la Politique sur les conditions de travail régissant les employés cadres de la Ville de Cowansville afin d'ajouter Frédéric Lessard à la liste d'ancienneté.

Adoptée à l'unanimité

DÉPOT DE DOCUMENTS

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Une deuxième période de questions est tenue. Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.

342-06-2024

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé de Monsieur le conseiller Simon Angers

Et résolu :

Que la séance soit levée à 19h55.

Adoptée à l'unanimité

Sylvie Beauregard, mairesse

Julie Lamarche, OMA, greffière

Par sa signature, la mairesse indique qu'elle signe en même temps toutes les résolutions incluses au procès-verbal.

